

BUDGET 2023 : POURSUIVRE LES ENGAGEMENTS MALGRÉ TOUT



Cette année, le budget de la commune s'inscrit dans un contexte hautement inflammable. Priorité est donnée à la maîtrise des dépenses, de la fiscalité et à la poursuite d'investissements majeurs tel que le futur groupe scolaire.



QUEL EST LE MONTANT DU BUDGET ?

En 2023, le budget s'élève à
18 517 382 euros dont 8 680 850 euros
pour le fonctionnement et
9 836 532 euros pour
l'investissement.



Un contexte national compliqué

Le déclenchement de la guerre en Ukraine et ses conséquences en approvisionnements ont fait exploser les factures de gaz et d'électricité, provoquant une crise énergétique à la fois pour les Frouzinois mais aussi pour la collectivité. L'inflation mondiale a connu des sommets en 2022 entraînant un ralentissement de la croissance en France. Malgré des aides ciblées et ponctuelles, les Français subissent une réelle perte de pouvoir d'achat.



Poursuivre les investissements

Malgré cette situation, Frouzins ne renonce pas à ses engagements. Le budget 2023 prévoit de poursuivre ses investissements d'avenir : la construction d'un nouveau groupe scolaire, l'aménagement de la voirie et de ses espaces publics, la rénovation de ses bâtiments scolaires, le soutien apporté à ses associations.



Quelle est la différence entre le fonctionnement et l'investissement ?

Le fonctionnement correspond aux charges courantes de la collectivité : dépenses de personnel, achat de fournitures ou prestations de services ; l'investissement concerne des travaux, la construction de bâtiments ou d'équipements. Fonctionnement et investissement comportent chacun ses propres dépenses et recettes.



Un budget communal peut-il être déficitaire ?

Jamais. La loi impose aux collectivités territoriales de présenter un budget en équilibre.



Les charges de personnel, le poste le plus important du fonctionnement



La mairie de Frouzins compte
112 AGENTS

Ce qui représente
une dépense de
3 275 182 € soit
54% du budget
de fonctionnement



Une fiscalité stable

La commune de Frouzins a un niveau de fiscalité inférieur à la moyenne démographique des communes de 10 000 habitants. L'État augmente régulièrement les bases d'imposition, ce qui explique que les impôts locaux augmentent. C'est pourquoi, la Municipalité a fait le choix de maintenir au même montant ses propres taux de taxes depuis 2020.



Un endettement inférieur à la moyenne

Pour financer ses investissements, Frouzins peut recourir à l'emprunt et s'endetter. Elle peut aussi puiser dans son épargne mais celle-ci étant liée aux faibles ressources de la commune, son niveau n'est pas suffisant. La commune de Frouzins a un niveau d'endettement 3 à 4 fois inférieur à la moyenne des villes de même population.



Un vrai partenariat avec les associations

La Ville verse **96 000 €** à 36 associations dont les montants varient en fonction de l'importance des moyens qu'elles consacrent à leurs activités. À cela s'ajoute le prêt gratuit des salles communales, de matériel (tables, chaises, barrières...), l'électricité, le nettoyage et l'entretien, etc. Pour des manifestations importantes comme la fête locale organisée par le Comité Festif, la Ville met aussi à sa disposition la Police municipale et prend en charge le coût de la protection privée (Vigiles).



Investir pour l'avenir

Avec une dépense de **4 800 000 €** prévue au budget, la construction du futur groupe scolaire dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2024 constitue le premier investissement de la Ville. Suivi de la voirie avec **1 122 763 €** et de l'aménagement des espaces publics d'un montant de **462 318 €** avec, notamment, la création du skatepark. En tout, **6 775 597 €** pour l'amélioration de l'ensemble des services apportés à la population.



Les budgets annexes

Avec le budget principal, la Ville de Frouzins compte deux budgets annexes, celui du CCAS et des énergies renouvelables.



Le CCAS

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public local qui a son propre budget. Présidé par le Maire, il est administré par un Conseil d'administration réunissant les élus et les représentants d'associations caritatives.

Son budget s'élève à **1 035 174 euros** dont **928 767 €** en fonctionnement et **106 406 €** en investissement.

VILLE DE FROUZINS, TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2023 :

Taxe foncière sur le non-bâti :

113,84 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

42,49 %

Taxe d'habitation* :

15,26 %



* La taxe d'habitation a été supprimée sur les résidences principales, elle ne concerne que les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à la résidence principale.



Le budget énergie renouvelable

La Ville a déployé un grand nombre de panneaux photovoltaïques pour exploiter l'énergie solaire. Ce qui lui permet de réduire sa facture énergétique et de revendre l'électricité produite, ce qui correspond à un service public industriel et commercial justifiant un budget distinct rattaché au budget communal.

Son budget se monte à **212 201 euros** dont **114 314 €** pour la section d'exploitation et **97 887 €** pour la section d'investissement.



L'intercommunalité

La Ville de Frouzins adhère au Muretain Agglo qui réunit 26 communes, soit 120 000 habitants. Cette communauté d'agglomération approuve son budget en Conseil communautaire. Il reprend les attributions de compensation pour chaque commune membre qui correspond au coût net d'une compétence (recette - dépense) au moment de son transfert. Le Muretain agglo perçoit les contributions des entreprises et la taxe foncière. Le Muretain Agglo exerce les compétences : voirie, collecte des déchets, gestion des cantines, des crèches, de l'animation des ALAE, etc...

Ainsi, pour 2023, Frouzins devra reverser au Muretain Agglo la somme de **92 326 €** en dépenses prévues au budget primitif.

BUDGET PARTICIPATIF 2023 :

IL EST ENCORE POSSIBLE DE PROPOSER UNE IDÉE

C'est une formule différente qu'inaugure ce budget participatif 2023. Cette année, c'est la population qui votera pour le meilleur projet. Les Frouzinois ont été invités à faire connaître leurs idées lors des réunions de quartier qui se sont déroulées entre mai et juin. Ensemble, ils vont travailler à présenter dans chacun des quartiers, un ou plusieurs projets en vue d'améliorer la qualité de vie dans la commune. Pour réaliser ceux qui seront retenus, la Ville a décidé d'une enveloppe de 40 000€. Rendez-vous à la rentrée pour connaître les lauréats. Il est encore possible de proposer une idée, elle sera transmise au Conseil de quartier concerné.

Il suffit de l'envoyer à :

➔ budgetparticipatif@mairie-frouzins.fr jusqu'au 1^{er} septembre 2023.